



Assemblée générale

Cinquante et unième session

Distr. Générale

29 avril 1997

Original : anglais

Point 155 de l'ordre du jour

Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le montant brut du budget de fonctionnement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (voir A/51/508/Add.1) avait été estimé à 44 298 000 dollars (montant net : 42 760 800 dollars) et devait permettre de couvrir le coût du déploiement d'un effectif militaire ramené à 750 soldats conformément à la résolution 1082 (1996) du Conseil de sécurité en date du 27 novembre 1996. Toutefois, dans sa résolution 1105 (1997) du 9 avril 1997, le Conseil a décidé de surseoir jusqu'à la fin du mandat en cours, à savoir le 31 mai 1997, à la réduction de la composante militaire de la FORDEPRENU, compte tenu de la situation dans la région.

On trouvera dans le présent rapport le budget de fonctionnement révisé de la FORDEPRENU pour la période considérée, dont le montant brut est estimé à 49 474 800 dollars (montant net : 47 937 600 dollars), et qui doit permettre de maintenir les effectifs de la Force à leur niveau actuel (1 050 soldats).

Il convient de lire le présent rapport en même temps que le document A/51/508/Add.1, qui contient notamment des informations sur le mandat politique, le plan des opérations et les ressources requises pour son exécution, l'administration financière, le remboursement des États qui fournissent des contingents, la signature de l'accord sur le statut des forces, le tableau d'effectifs et l'organigramme de la FORDEPRENU.

Les nouvelles mesures que l'Assemblée doit prendre sont indiquées au paragraphe 8 du présent rapport. L'Assemblée devra notamment :

- a) ouvrir un crédit d'un montant brut de 49 474 800 dollars (montant net : 47 937 600 dollars) pour assurer le fonctionnement de la Force pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, cette somme devant être mise en recouvrement à raison d'un montant brut de 4 122 900 dollars par mois (montant net : 3 994 800 dollars), sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 mai 1997;
- b) décider d'appliquer à la FORDEPRENU les arrangements spéciaux concernant l'article IV du règlement financier de l'ONU, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 12 du document A/51/508/Add.1.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 4	4
II. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	5 - 7	4
III. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à la cinquante et unième session	8	5

Annexes

I. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998		6
II. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : dépenses renouvelables et dépenses non renouvelables		11
III. Explications supplémentaires concernant les prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998		16

I. Introduction

1. Le projet de budget de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 figurait dans le rapport du Secrétaire général daté du 15 janvier 1997 (A/51/508/Add.1). Il devait permettre de couvrir le coût du déploiement d'un effectif militaire réduit (750 soldats), conformément à la résolution 1082 (1996) du Conseil de sécurité en date du 27 novembre 1996, par laquelle le Conseil avait décidé de ramener les effectifs militaires de la Force de 1 050 à 750 soldats au 30 avril 1997.
2. Ultérieurement, dans sa lettre datée du 3 avril 1997 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1997/276), le Secrétaire général a déclaré que les événements survenus récemment en Albanie et l'anarchie et le banditisme qui sévissaient dans certaines parties du pays montraient que la stabilité dans les Balkans restait extrêmement fragile. Il ne semblait pas que les problèmes en Albanie risquaient dans l'immédiat de déborder sur l'ex-République yougoslave de Macédoine, mais la crise était source de vive préoccupation dans ce pays. Compte tenu de l'instabilité dans la région, le Secrétaire général a recommandé au Conseil de sécurité de surseoir à la réduction de la composante militaire de la FORDEPRENU jusqu'à la fin du mandat en cours, soit le 31 mai 1997. Dans sa résolution 1105 (1997) du 9 avril 1997, le Conseil, tenant compte de la situation dans la région, a décidé de surseoir à la réduction de la Force envisagée dans sa résolution 1082 (1996) jusqu'à la fin de son mandat en cours, soit le 31 mai 1997.
3. Le présent rapport contient par conséquent le projet de budget de fonctionnement révisé de la FORDEPRENU pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, dont le montant brut s'élève à 49 474 800 dollars (montant net : 47 937 600 dollars), compte tenu du maintien de la composante militaire de la Force à son niveau actuel (1 050 soldats).
4. Il convient de lire le présent rapport en même temps que le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/51/508/Add.1 qui contient, entre autres, des informations sur le mandat politique, le plan des opérations et les ressources requises pour son exécution, l'administration financière, le remboursement des États qui fournissent des contingents, la signature de l'accord sur le statut des forces, le tableau d'effectifs et l'organigramme de la FORDEPRENU.

II. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

5. Le montant brut total des ressources à prévoir au titre du fonctionnement de la FORDEPRENU pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 avait initialement été estimé à 44 298 000 dollars (montant net : 42 760 800 dollars), ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe I du rapport du Secrétaire général (A/51/508/Add.1)
6. Le montant brut révisé des dépenses à prévoir à ce titre pour la même période s'élève à 49 474 800 dollars (montant net : 47 937 600 dollars), ce qui représente une augmentation d'un montant brut de 5 176 800 dollars (montant net : 5 176 800 dollars) par rapport aux ressources prévues dans le rapport du Secrétaire général (A/51/508/Add.1). Les variations enregistrées par rapport au montant initial des dépenses prévues concernent les contingents et les opérations aériennes. Dans le cas des opérations aériennes, la diminution s'explique par le fait qu'un hélicoptère MI-8T a été loué à la place du Bell 212. Le budget révisé doit permettre de financer le déploiement de 35 observateurs militaires, 1 050 soldats, 26 policiers civils, 76 fonctionnaires internationaux et 127 agents locaux.
7. On trouvera dans l'annexe I au présent rapport une ventilation détaillée des prévisions de dépenses, par rubrique budgétaire. La colonne 1 fait apparaître le montant initial des dépenses prévues pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, tel qu'il figure dans le document A/51/508/Add.1. Le montant révisé

des dépenses pour la même période figure dans la colonne 2 et l'augmentation (ou la diminution) dans la colonne 3. L'annexe II donne les prévisions révisées au titre des dépenses non renouvelables et des dépenses renouvelables. On trouvera dans l'annexe III des informations supplémentaires concernant les prévisions de dépenses révisées. Le tableau d'effectifs figurant à l'annexe IV du document A/51/508/Add.1 reste inchangé.

III. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session

8. En ce qui concerne le financement de la FORDEPRENU, l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, devra prendre les décisions suivantes qui remplacent celles qui figurent au paragraphe 20 du document A/51/508/Add.1 :
 - a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 49 474 800 dollars (montant net : 47 937 600 dollars) afin d'assurer le fonctionnement de la mission durant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 et mettre en recouvrement ce crédit à raison d'un montant brut de 4 122 900 dollars (montant net : 3 994 800 dollars) par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 mai 1997;
 - b) Décider que les arrangements spéciaux relatifs à l'application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, précisés au paragraphe 12 du document A/51/508/Add.1, s'appliqueront à la FORDEPRENU.

Annexe I

Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>1er juillet 1997-30 juin 1998</i>			
	<i>Montant initial tel qu'il figure dans le document A/51/508/Add.1 (1)</i>	<i>Montant révisé (2)</i>	<i>Augmentation/ (diminution) (3) = (2) - (1)</i>
1. Personnel militaire			
<i>a) Observateurs militaires</i>			
Indemnité de subsistance (missions)	1 187,3	1 187,3	—
Frais de voyage	112,0	112,0	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	7,0	7,0	—
Total partiel	1 306,3	1 306,3	—
<i>b) Contingents</i>			
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	9 180,2	12 841,7	3 661,5
Détente et loisirs	137,3	100,7	(36,6)
Rations	2 225,1	3 115,0	889,9
Indemnité journalière	350,4	490,6	140,2
Indemnité de subsistance (missions)	18,0	18,0	—
Déploiement, relève et rapatriement	1 001,3	1 401,8	400,5
Indemnité d'habillement et d'équipement	630,0	882,0	252,0
Total partiel	13 542,3	18 849,8	5 307,5
<i>c) Autres dépenses afférentes aux contingents</i>			
Matériel appartenant aux contingents	3 538,4	3 538,4	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	324,4	444,4	120,0
Total partiel	3 862,8	3 982,8	120,0
Total, rubrique 1	18 711,4	24 138,9	5 427,5
2. Personnel civil			
<i>a) Police civile</i>			
Indemnité de subsistance (missions)	883,5	883,5	—
Frais de voyage	83,2	83,2	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	5,2	5,2	—
Total partiel	971,9	971,9	—
<i>b) Personnel international et personnel local</i>			
Traitements du personnel international	3 753,9	3 753,9	—
Traitements du personnel local	1 282,9	1 282,9	—
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	25,2	25,2	—
Personnel temporaire	—	—	—
Dépenses communes de personnel	2 074,5	2 074,5	—
Indemnité de subsistance (missions)	2 511,5	2 511,5	—

<i>1er juillet 1997-30 juin 1998</i>			
	<i>Montant initial tel qu'il figure dans le document A/51/508/Add.1 (1)</i>	<i>Montant révisé (2)</i>	<i>Augmentation/ (diminution) (3) = (2) - (1)</i>
Voyages autorisés	98,4	98,4	—
Total partiel	9 746,4	9 746,4	—
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	—	—	—
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—
Total, rubrique 2	10 718,3	10 718,3	—
3. Locaux/hébergement			
Location de locaux	242,4	242,4	—
Aménagement et rénovation des locaux	124,5	124,5	—
Fournitures d'entretien	455,0	455,0	—
Services d'entretien	50,0	50,0	—
Éclairage, chauffage, énergie et eau	1 396,8	1 396,8	—
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	38,1	38,1	—
Total, rubrique 3	2 306,8	2 306,8	—
4. Remise en état des infrastructures			
Amélioration des pistes d'atterrissage	—	—	—
Amélioration des routes	204,0	204,0	—
Réparation des ponts	—	—	—
Total, rubrique 4	204,0	204,0	—
5. Transports			
Achat de véhicules	685,4	685,4	—
Location de véhicules	48,0	48,0	—
Matériel d'atelier	0,9	0,9	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 920,7	1 920,7	—
Carburants et lubrifiants	858,4	858,4	—
Assurance	339,8	339,8	—
Total, rubrique 5	3 853,2	3 853,2	—
6. Opérations aériennes			
<i>a) Hélicoptères</i>			
Location/affrètement	1 508,4	1 112,4	(396,0)
Carburants et lubrifiants	133,2	268,5	135,3
Déploiement/retrait	—	30,0	30,0
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture/préparation	—	5,0	5,0
Assurance responsabilité et risques de guerre	39,6	14,6	(25,0)
Total partiel	1 681,2	1 430,5	(250,7)
<i>b) Avions</i>	—	—	—
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	10,0	10,0	—

	<i>1er juillet 1997-30 juin 1998</i>		<i>Augmentation/ (diminution) (3) = (2) - (1)</i>
	<i>Montant initial tel qu'il figure dans le document A/51/508/Add.1 (1)</i>	<i>Montant révisé (2)</i>	
<i>d) Autres dépenses</i>			
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	10,0	10,0	—
Citernes à carburant	—	—	—
Total partiel	10,0	10,0	—
Total, rubrique 6	1 701,2	1 450,5	(250,7)
7. Opérations navales	—	—	—
8. Transmissions			
<i>a) Éléments complémentaires</i>			
Matériel de transmissions	38,3	38,3	—
Pièces de rechange et fournitures	780,0	780,0	—
Matériel d'atelier et d'essai	8,8	8,8	—
Communications par réseaux commerciaux	578,4	578,4	—
Total partiel	1 405,5	1 405,5	—
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—
Total, rubrique 8	1 405,5	1 405,5	—
9. Matériel divers			
Mobilier de bureau	2,2	2,2	—
Matériel de bureau	10,1	10,1	—
Matériel informatique	8,3	8,3	—
Groupes électrogènes	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	24,2	24,2	—
Citernes à eau et fosses septiques	2,7	2,7	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—
Matériel d'hébergement	16,3	16,3	—
Matériel de réfrigération	—	—	—
Autre matériel divers	3,6	3,6	—
Matériel pour la défense des périmètres	38,6	38,6	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	282,0	282,0	—
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—
Total, rubrique 9	388,0	388,0	—
10. Fournitures et services			
<i>a) Services divers</i>			
Vérification des comptes	21,9	21,9	—
Services contractuels	723,5	723,5	—
Services informatiques	—	—	—
Service de sécurité	16,8	16,8	—
Services et traitements médicaux	15,6	15,6	—

	<i>1er juillet 1997-30 juin 1998</i>		
	<i>Montant initial tel qu'il figure dans le document A/51/508/Add.1 (1)</i>	<i>Montant révisé (2)</i>	<i>Augmentation/ (diminution) (3) = (2) - (1)</i>
Demandes d'indemnisation et règlements	60,0	60,0	—
Dépenses de représentation	20,4	20,4	—
Autres services divers	62,0	62,0	—
Total partiel	920,2	920,2	—
<i>b) Fournitures diverses</i>			
Papeterie et fournitures de bureau	94,6	94,6	—
Fournitures médicales	157,7	157,7	—
Fournitures sanitaires et de nettoyage	157,7	157,7	—
Abonnements	2,4	2,4	—
Fournitures électriques	175,0	175,0	—
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	57,6	57,6	—
Fournitures pour la défense des périmètres	167,5	167,5	—
Cartes opérationnelles	20,0	20,0	—
Intendance et magasins	157,6	157,6	—
Total partiel	990,1	990,1	—
Total, rubrique 10	1 910,3	1 910,3	—
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—
12. Programmes d'information			
Matériel	0,5	0,5	—
Fournitures et accessoires	50,4	50,4	—
Services contractuels	69,6	69,6	—
Dépenses de production du Département de l'information	—	—	—
Total, rubrique 12	120,5	120,5	—
13. Programmes de formation			
Consultants	40,0	40,0	—
Voyages de consultants	—	—	—
Matériel de formation	—	—	—
Supports pédagogiques	—	—	—
Services divers	—	—	—
Total, rubrique 13	40,0	40,0	—
14. Programmes de déminage	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—
16. Fret aérien et de surface			
Transport du matériel appartenant aux contingents	700,8	700,8	—
Transport aérien militaire	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	700,8	700,8	—
Total, rubrique 16	1 401,6	1 401,6	—
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	—	—	—

	<i>1er juillet 1997-30 juin 1998</i>		
	<i>Montant initial tel qu'il figure dans le document A/51/508/Add.1 (1)</i>	<i>Montant révisé (2)</i>	<i>Augmentation/ (diminution) (3) = (2) - (1)</i>
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—
19. Contributions du personnel			
Personnel international	1 219,7	1 219,7	—
Personnel local	317,5	317,5	—
Total, rubrique 19	1 537,2	1 537,2	—
Total, rubriques 1 à 19	44 298,0	49 474,8	5 176,8
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(1 537,2)	1 537,2)	—
21. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	(1 537,2)	(1 537,2)	—
Montant brut des ressources nécessaires	44 298,0	49 474,8	5 176,8
Montant net des ressources nécessaires	42 760,8	47 937,6	5 176,8
22. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—	—	—
Total des ressources	42 760,8	47 937,6	5 176,8

Annexe II

Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : dépenses renouvelables et dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses totales (1)=(2)+(3)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (2)</i>	<i>Dépenses renouvelables (3)</i>
1. Personnel militaire			
<i>a) Observateurs militaires</i>			
Indemnité de subsistance (missions)	1 187,3	—	1 187,3
Frais de voyage	112,0	—	112,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	7,0	—	7,0
Total partiel	1 306,3	—	1 306,3
<i>b) Contingents</i>			
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	12 841,7	—	12 841,7
Détente et loisirs	100,7	—	100,7
Rations	3 115,0	—	3 115,0
Indemnité journalière	490,6	—	490,6
Indemnité de subsistance (missions)	18,0	—	18,0
Déploiement, relève et rapatriement	1 401,8	—	1 401,8
Indemnité d'habillement et d'équipement	882,0	—	882,0
Total partiel	18 849,8	—	18 849,8
<i>c) Autres dépenses afférentes aux contingents</i>			
Matériel appartenant aux contingents	3 538,4	—	3 538,4
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	444,4	—	444,4
Total partiel	3 982,8	—	3 982,8
Total, rubrique 1	24 138,9	—	24 138,9
2. Personnel civil			
<i>a) Police civile</i>			
Indemnité de subsistance (missions)	883,5	—	883,5
Frais de voyage	83,2	—	83,2
Indemnité d'habillement et d'équipement	5,2	—	5,2
Total partiel	971,9	—	971,9
<i>b) Personnel international et personnel local</i>			
Traitements du personnel international	3 753,9	—	3 753,9
Traitements du personnel local	1 282,9	—	1 282,9
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	25,2	—	25,2
Personnel temporaire	—	—	—
Dépenses communes de personnel	2 074,5	—	2 074,5
Indemnité de subsistance (missions)	2 511,5	—	2 511,5

	<i>Dépenses totales (1)=(2)+(3)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (2)</i>	<i>Dépenses renouvelables (3)</i>
Voyages autorisés	98,4	—	98,4
Total partiel	9 746,4	—	9 746,4
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	—	—	—
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—
Total, rubrique 2	10 718,3	—	10 718,3
3. Locaux/hébergement			
Location de locaux	242,4	—	242,4
Aménagement et rénovation des locaux	124,5	124,5	—
Fournitures d'entretien	455,0	—	455,0
Services d'entretien	50,0	—	50,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	1 396,8	—	1 396,8
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	38,1	38,1	—
Total, rubrique 3	2 306,8	162,6	2 144,2
4. Remise en état des infrastructures			
Amélioration des pistes d'atterrissage	—	—	—
Amélioration des routes	204,0	204,0	—
Réparations des ponts	—	—	—
Total, rubrique 4	204,0	204,0	—
5. Transports			
Achat de véhicules	685,4	685,4	—
Location de véhicules	48,0	—	48,0
Matériel d'atelier	0,9	0,9	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 920,7	—	1 920,7
Carburants et lubrifiants	858,4	—	858,4
Assurance	339,8	—	339,8
Total, rubrique 5	3 853,2	686,3	3 166,9
6. Opérations aériennes			
<i>a) Hélicoptères</i>			
Location/affrètement	1 112,4	—	1 112,4
Carburants et lubrifiants	268,5	—	268,5
Déploiement/retrait	30,0	—	30,0
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture/préparation	5,0	—	5,0
Assurance responsabilité et risques de guerre	14,6	—	14,6
Total partiel	1 430,5	—	1 430,5
<i>b) Avions</i>	—	—	—
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	10,0	—	10,0

	<i>Dépenses totales (1)=(2)+(3)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (2)</i>	<i>Dépenses renouvelables (3)</i>
<i>d) Autres dépenses</i>			
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	10,0	—	10,0
Citernes à carburant	—	—	—
Total partiel	10,0	—	10,0
Total, rubrique 6	1 450,5	—	1 450,5
7. Opérations navales	—	—	—
8. Transmissions			
<i>a) Éléments complémentaires</i>			
Matériel de transmissions	38,3	38,3	—
Pièces de rechange et fournitures	780,0	—	780,0
Matériel d'atelier et d'essai	8,8	8,8	—
Communications par réseaux commerciaux	578,4	—	578,4
Total partiel	1 405,5	47,1	1 358,4
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—
Total, rubrique 8	1 405,5	47,1	1 358,4
9. Matériel divers			
Mobilier de bureau	2,2	2,2	—
Matériel de bureau	10,1	10,1	—
Matériel informatique	8,3	8,3	—
Groupes électrogènes	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	24,2	24,2	—
Citernes à eau et fosses septiques	2,7	2,7	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—
Matériel d'hébergement	16,3	16,3	—
Matériel de réfrigération	—	—	—
Autre matériel divers	3,6	3,6	—
Matériel pour la défense des périmètres	38,6	38,6	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	282,0	—	282,0
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—
Total, rubrique 9	388,0	106,0	282,0
10. Fournitures et services			
<i>a) Services divers</i>			
Vérification des comptes	21,9	—	21,9
Services contractuels	723,5	—	723,5
Services informatiques	—	—	—
Service de sécurité	16,8	—	16,8
Services et traitements médicaux	15,6	—	15,6
Demandes d'indemnisation et règlements	60,0	—	60,0
Dépenses de représentation	20,4	—	20,4

	<i>Dépenses totales (1)=(2)+(3)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (2)</i>	<i>Dépenses renouvelables (3)</i>
Autres services divers	62,0	—	62,0
Total partiel	920,2	—	920,2
<i>b) Fournitures diverses</i>			
Papeterie et fournitures de bureau	94,6	—	94,6
Fournitures médicales	157,7	—	157,7
Fournitures sanitaires et de nettoyage	157,7	—	157,7
Abonnements	2,4	—	2,4
Fournitures électriques	175,0	—	175,0
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	57,6	—	57,6
Fournitures pour la défense des périmètres	167,5	—	167,5
Cartes opérationnelles	20,0	—	20,0
Intendance et magasins	157,6	—	157,6
Total partiel	990,1	—	990,1
Total, rubrique 10	1 910,3	—	1 910,3
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—
12. Programmes d'information			
Matériel	0,5	0,5	—
Fournitures et accessoires	50,4	—	50,4
Services contractuels	69,6	—	69,6
Dépenses de production du Département de l'information	—	—	—
Total, rubrique 12	120,5	0,5	120,0
13. Programmes de formation			
Consultants	40,0	—	40,0
Voyages de consultants	—	—	—
Matériel de formation	—	—	—
Supports pédagogiques	—	—	—
Services divers	—	—	—
Total, rubrique 13	40,0	—	40,0
14. Programmes de déminage	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—
16. Fret aérien et de surface			
Transport du matériel appartenant aux contingents	700,8	—	700,8
Transport aérien militaire	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	700,8	—	700,8
Total, rubrique 16	1 401,6	—	1 401,6
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—
19. Contributions du personnel			
Personnel international	1 219,7	—	1 219,7

	<i>Dépenses totales (1)=(2)+(3)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (2)</i>	<i>Dépenses renouvelables (3)</i>
Personnel local	317,5	—	317,5
Total, rubrique 19	1 537,2	—	1 537,2
Total, rubriques 1 à 19	49 474,8	1 206,5	48 268,3
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(1 537,2)	—	(1 537,2)
21. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	(1 537,2)	—	(1 537,2)
Montant brut des ressources nécessaires	49 474,8	1 206,5	48 268,3
Montant net des ressources nécessaires	47 937,6	1 206,5	46 731,1
22. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—	—	—
Total des ressources	47 937,6	1 206,5	46 731,1

Annexe III

Explications supplémentaires concernant les prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

1. Les révisions apportées au projet de budget de fonctionnement de la Force pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, qui apparaissent dans la colonne 3 de l'annexe I, correspondent principalement au maintien à son niveau actuel (1 050 soldats) de l'effectif militaire de la Force, qui devait initialement être ramené à 750 soldats conformément à la résolution 1082 (1996) du Conseil de sécurité. L'augmentation prévue est en partie compensée par des réductions au titre de la détente et des loisirs et des opérations aériennes.
2. *Contingents*. Les dépenses prévues à diverses rubriques (remboursement aux gouvernements aux taux standard, détente et loisirs, indemnité journalière, indemnité de subsistance (missions) et indemnité d'habillement et de rapatriement) ont été calculées sur la base des taux standard pour les opérations de maintien de la paix. En revanche, les dépenses prévues au titre des rations et du déploiement, de la relève et du rapatriement ont été calculées sur la base des coûts et ratios propres à la mission, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe II.A du document A/51/519/Add.1.
3. *Détente et loisirs*. La réduction de 36 600 dollars enregistrée à cette rubrique s'explique par le fait qu'un pays fournissant des contingents a renoncé au remboursement de l'indemnité au titre du congé de détente.
4. *Opérations aériennes*. La réduction globale de 250 700 dollars à cette rubrique résulte du fait que l'appui logistique et médical aux contingents militaires des Nations Unies dans la zone de la mission sera assuré par un hélicoptère Bell 206 et un MI-8T au lieu d'un Bell 206 et un Bell 212.